

Afrique du Sud : une Constitution contre la vie

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 10 octobre 2006

Alors que les députés sud-africains devraient prochainement adopter une loi d'organisation civile des unions homosexuelles – les droits « gays » sont reconnus par la Constitution sud-africaine au titre du refus de toute discrimination – saluons une courageuse prise de position du cardinal Wilfrid Napier. Il s'exprimait devant des éducateurs catholiques lors d'une conférence à Johannesburg ce week-end, décrivant la Constitution de son pays comme « féroce­ment contraire à la vie à travers sa volonté de promouvoir la contraception, l'avortement à la demande et le mariage homosexuel ». C'est même une forme d'idolâtrie qu'il dénonçait puisqu'il accusait le fait de mettre la Constitution au-dessus de tout le reste. « Les être humains ne peuvent fonctionner sans une divinité », dit-il.

A méditer : selon le cardinal, les gens ne s'opposent pas à ces aspects de la Constitution parce qu'ils ne veulent pas passer pour des adversaires de la patrie et de la démocratie ou des racistes.

A propos des unions civiles homosexuelles le cardinal a précisé : « C'est inacceptable. Cela va contre la nature et contre ce à quoi sert le mariage : avoir des enfants. Ce genre d'activité ne peut pas faire surgir la vie. En aucun cas nous ne pouvons donner à une personne le droit de faire quelque chose de moralement mauvais. »

Et de dénoncer la négation de Dieu dans l'enseignement sud-africain. Et encore le « politiquement correct » chez ceux qu'il a entendus indifféremment parler de Dieu comme d'« Il » ou « Elle » : le politiquement correct éloigne les gens de la vérité...

Ce sont des paroles sans ambiguïté. Comme on aurait aimé les entendre, fortement, lors du référendum sur le Traité constitutionnel européen, placé sous le signe de la même idéologie mortelle.

L'Afrique du Sud fait partie des pays où les chrétiens craignent de ne plus pouvoir éduquer leurs enfants comme ils l'entendent : la prétendue « éducation sexuelle » avec son message de non-discrimination en raison d'« orientation sexuelle » est déjà obligatoire dès les très jeunes années dans l'enseignement public.

Source : [ici](#).